



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 JUIN 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 JUIN 2001

Rapport annuel sur l'exercice 2000 du service de l'eau

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012322001

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001

Eau et Assainissement

Rapport annuel sur l'exercice 2000 du service de l'eau

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Conformément au décret du 6 Mai 1995 pris en application de la loi "BARNIER" du 2 Février 1995, je vous présente le rapport annuel portant sur l'exercice 2000 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Ce rapport sera mis à la disposition du public à la Mairie, pour consultation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué de bien vouloir approuver ce rapport.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Nicole GRAVAT

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX

ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

EXERCICE 2000

1) Eléments techniques généraux

1.1 Population desservie

Le service municipal des eaux assure la distribution de l'eau sur le territoire de la Ville de Niort, excepté sur le quartier de St-Liguairie qui fait partie du syndicat d'eau de Coulon - Magné - Bessines - Niort et où la distribution est assurée par la régie des eaux du SIEDS.

La régie des eaux de la Ville de Niort assure donc la distribution à 55 500 habitants.

La régie de Niort assure la production de l'eau, à partir de l'usine de traitement du Vivier à l'intégralité des populations de Niort, du Syndicat d'eau de Coulon - Magné - Bessines - Niort et à la Commune d'Aiffres, soit une population de 67 000 habitants.

1.2. - Les ressources en eau potable

L'eau traitée et distribuée provient des captages du Vivier, des forages de Gachet I et Gachet II. La totalité de l'eau pompée distribuée au cours de l'année 2000 provient de ces captages. La quantité totale pompée a été de 8 580 000 m³. Ce volume comprend l'eau distribuée sur le réseau de Niort, l'eau vendue au syndicat d'eau et à la commune d'Aiffres, l'eau utilisée dans l'usine du Vivier pour le lavage des filtres, le refroidissement des ozoneurs, compresseurs.

La répartition des volumes pompés sur les 3 captages est la suivante :

- Puits du Vivier :	5 050 000 m ³
- Forage de Gachet I :	560 000 m ³
- Forage de Gachet III :	2 950 000 m ³

En secours de ces moyens principaux de production, la Ville de Niort possède des moyens de production en secours qui sont à l'arrêt et ne seraient activés qu'en cas de pénurie ou de pollution.

Ce sont :

- Le captage du Moulin d'Ane capable de 2 000 m³/j
- Le forage de Chey capable de 7 000 m³/j
- Le forage de St-Liguairie capable de 9 000 m³/j
- La prise d'eau en Sèvre et le traitement par décantation - filtration capable de 6 000 m³/j
- La liaison de secours mutuel avec le syndicat d'eau du Centre-Ouest (usine de dénitrification de St-Maxire) capable de 4 000 m³/j.

1.3 - Le réseau de distribution

Le réseau de distribution de Niort couvre la totalité des zones habitées. Les canalisations du diamètre 700 mm au diamètre 600 mm se développent sur 350 kms.

Les branchements équipés de 23 700 compteurs assurent la desserte des abonnés.

850 poteaux d'incendie alimentés par ce réseau permettent la défense incendie de la ville. La régie municipale assure la maintenance de ce réseau.

Au cours de l'année 2000, elle a notamment procédé :

- A la création de 180 nouveaux branchements dans les lotissements et autres,
- Au renouvellement de 213 branchements
- Au remplacement de 580 compteurs,
- A la réparation de 273 fuites sur les canalisations et branchements,
- A diverses interventions sur robinetterie : 404

1.4 - Volumes d'eau distribués

La répartition de l'eau distribuée et vendue est la suivante :

- Abonnés domestiques de Niort : 3 147 577 m³
- Gros consommateurs (entre hospitalier, lycées, industriels, etc...) : 487 312 m³
- Abonnés collectivités ville de Niort, Communauté d'agglomération : écoles, stades, etc...) : 373 966 m³
- Eau non potable vendue à des industriels ou pour des besoins d'arrosage : 127 091 m³
- Eau vendue au syndicat d'eau de Coulon/Magné - Bessines - Niort : 754 383 m³
- Eau vendue à la commune d'Aiffres : 242 000 m³

Les volumes produits par les captages et par l'usine de traitement du Vivier et non soumis à facturation :

- Eau nécessaire au lavage des filtres, au refroidissement des machines (ozoneurs, compresseurs) : 1 100 000 m³
- Eau prélevée sur les poteaux d'incendie, boucles de lavage, pour les manoeuvres d'incendie, le contrôle des poteaux, le lavage et balayage des rues, l'hydrocurage du réseau d'assainissement : estimation : 300 000 m³.

2 - QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

2.1 Prélèvements et analyses effectuées

Au cours de l'année 2000, l'eau distribuée a fait l'objet de prélèvements et d'analyses tel que prévu par la réglementation, c'est-à-dire par le décret 89.3 du 3 Janvier 89. Ainsi, ont été réalisées par la DDASS 107 analyses sur les captages et 166 sur le réseau de distribution. La régie municipale des eaux, par ailleurs, contrôle en continu le fonctionnement de l'usine de traitement et en particulier les paramètres suivants (nitrate entrée - sortie, nitrites, chlore, etc...). Elle effectue également des auto-contrôles sur le réseau de distribution : contrôle bactériologique essentiellement, soit 260 analyses.

2.2 - Qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée sur Niort répond en tous points aux critères de potabilité fixés par la réglementation (décret 89.3).

Principales caractéristiques physico-chimiques de l'eau distribuée :

Paramètres	Résultats 2000	Norme (valeurs limites)
Ph moyen	7,7	6,5 à 9
Dureté TH,	30° Français	50° Français
Chlorures	26 mg/l	250 mg/l
Sulfates	25 mg/l	250 mg/l
Nitrates	20 mg/l	50 mg/l
Ammonium	0,1 mg/l	0,5 mg/l
Oxydabilité au KMnO4	0,15 mg/l O2	5 mg/lO2
Fer	0,05	0,2 mg/l
Manganèse	1 g/l	50 g/l
Cuivre	0,05 g/l	1 mg/l
Zinc	0,04 g/l	500 g/l
Fluor	0,19 mg/l	1,5 mg/l
Aluminium	0,005 mg/l	0,2 mg/l

L'eau distribuée sur Niort présente de "très bonnes qualités bactériologiques et physio-chimiques" selon le rapport annuel sur la qualité de l'eau, établi par la DDASS, pour l'année 2000.

Ce rapport, distribué à tous les abonnés, est joint en annexe.

3) ELEMENTS FINANCIERS

3.1 - Tarifs de base de l'eau, de l'assainissement et des redevances en vigueur au 1er Janvier 2001 (année de présentation du rapport).

Eléments constitutifs de la facture d'eau d'un m3 d'eau potable au 1er Janvier 2001

La facturation est proportionnelle au volume consommé

Prix de base de l'eau :

- Les abonnés domestiques : 6,81 F H.T./m3
- Les gros consommateurs avec plus de 200 000 m3/an : 6,13 F H.T./m3
- Les gros consommateurs avec plus de 400 000 m3/an : 4,08 F H.T./m3
- Les consommateurs d'eau industrielle (brute) : 3,06 F H.T./m3

Abonnement journalier :

- Compteur inférieur à 30 mm : 0,23 F H.T./j
- Compteur supérieur à 30 mm : 0,46 F H.T./j

Redevance pollution (destinée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne) :

2,47 F H.T./m3

Redevance d'aide au développement des réseaux ruraux (anciennement FNDAE) :

0,14 F H.T./m3

Taxe Valeur Ajoutée (T.V.A.)

5,5 %

Redevance d'assainissement (abonné desservi par le réseau collectif) prélevée pour le compte de la Communauté d'Agglomération :

6,80 F/m3

Modèle de facturation pour une consommation de base de 120 m3/an

La facture d'eau et d'assainissement à NIORT

Branchement de référence 30 mm	Elément de référence	Année de présentation au 01.01.00	Année de présentation au 01.01.01	Variation 99/2000 %
Consommation d'eau potable	120 m3	817,20 F	817,20 F	0 %
Redevance Agence de l'Eau	120 m3	280,80 F	296,40 F	+ 6 %
Redevance aide au développement des réseaux	120 m3	16,80 F	16,80 F	0 %
Abonnement	1 compteur	83,95 F	83,95 F	0 %
TOTAL H.T.		1 198,75 F	1 214,35 F	+ 1,3 %
T.V.A.	5,50 %	65,93 F	66,76 F	
Assainissement	120 m3	811,20 F	816,00 F	
TOTAL T.T.C.	120 m3	2 075,88 F	2 097,14 F	+ 1,02 %
Prix ramené à 1 m3	1 m3	17,30 F	17,48 F	+ 1,02 %

3.2 - Le budget annexe de l'eau - Indications financières

Le budget annexe du service de l'eau est un budget annexe de la commune de Niort. Il s'équilibre en dépenses et recettes.

Sa section de fonctionnement est de 32 496 900 F HT hors redevance pollution prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Les principales dépenses en sont :

- . Les achats d'électricité et produits de traitement pour le fonctionnement des usines : 3 260 000 HT, soit 10 %
- . La redevance prélèvement d'eau versée à l'Agence de l'Eau : 1 658 057 HT, soit 5 %
- . Les salaires et charges sociales : 8 274 215 HT, soit 25 %
- . Les intérêts des emprunts : 4 050 336 HT, soit 12 %
- . Les amortissements : 6 934 433 HT, soit 21 %

Par ailleurs, le remboursement du capital de la dette en section d'investissement a été de 6 413 619 F.

Les principales recettes sont :

- . Le produit de la vente de l'eau et location des compteurs : 29 000 000 F
- . Les travaux, facturation de branchements : 471 000 F
- . Les immobilisations, travaux et études exécutés en régie : 1 697 346 F

3.3 - Travaux réalisés au cours de l'année 2000

a) Travaux réalisés en 2000

Au cours de l'année 2000, les investissements réalisés se sont chiffrés à 5 434 135 F H.T.

Ils ont porté, principalement :

Sur le renforcement ou la rénovation du réseau de distribution dans les secteurs de la rue du Nord, du Pré Leroy, du Carrefour St-Hubert, de la rue Brisson, rue St-Jean et Murier, Tuilerie.

La liaison de secours entre les 2 réseaux du syndicat du Centre Ouest (usine de production d'eau de St-Maxire) et celui de Niort a été faite au Nord de Niort, assurant un secours mutuel partiel des 2 collectivités.

3 forages pour la recherche d'eau en vue d'un complément de secours ont été prospectés dans la vallée de la Sèvre, sur le territoire de Sciecq et Echiré.

Le personnel des usines des eaux a procédé en régie au remplacement de matériel de pompage, à la rénovation de

la station de traitement d'eau de Sevreau - Vivier.

b) Travaux envisagés en 2001

En 2001, la rénovation du réseau se poursuivra sur les secteurs de l'Avenue de Nantes, de la Colline St-André, des rues des Fiefs, Joule, Chantelauze.

Les branchements en plomb seront également repris sur diverses rues.

[Ordre du jour](#)